



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 96403

## Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le phénomène de recrudescence de prostitution en marge de la 18e Coupe du monde de football qui doit se dérouler en Allemagne dans les prochaines semaines. De fait, elle alerte sur la mise en place d'un gigantesque dispositif permettant la prostitution de dizaines de milliers de jeunes femmes en provenance de l'Europe de l'Est et d'Afrique lors de cet événement sportif. Outre l'opposition totale de cette véritable exploitation de la personne humaine avec les valeurs non moins humanistes du sport, une telle organisation est la porte ouverte au développement de réseaux mafieux de proxénétisme qu'en aucun cas nous ne saurions cautionner. La situation présente est en effet inadmissible à tous niveaux, niant l'intégrité de la personne humaine et offrant de surcroît un cadre officiel qui facilite l'exploitation inhumaine de prostituées par des réseaux criminels. Alors que la France a fêté le 10 mai dernier l'abolition de l'esclavage, notre pays ne peut tolérer qu'au sein de l'Union européenne, certaines manifestations sportives servent de cadre à un nouvel esclavage, ce qui est intolérable. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre en la matière, notamment en application du chapitre VIII relatif à la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme de la loi n° 2003-239 pour la sécurité intérieure.

## Texte de la réponse

Les autorités allemandes ont à affronter différents risques potentiels liés au déroulement de la Coupe du monde de football : terrorisme, hooliganisme, activités de prostitution forcée. Elles constatent que des manifestations comparables à la Coupe du monde de football entraînent régulièrement une recrudescence de la prostitution. Aux termes des dispositions du code pénal allemand, la prostitution ne constitue pas une infraction en soi. En revanche, les risques d'accroissement de la prostitution forcée inquiètent bien évidemment les pouvoirs publics et la société civile allemands. Les autorités allemandes rappellent que la lutte contre la traite des personnes et la prostitution organisée est l'une des priorités en Allemagne, pour les services de police de l'État fédéral et des États fédérés comme pour les associations de citoyens. Les autorités de police ont renforcé les contrôles dans les villes où se sont déroulées des rencontres. Un numéro d'urgence gratuit a été mis en place du 1er mai au 31 juillet pour signaler les cas de prostitution forcée et venir en aide aux victimes. Une coopération judiciaire avec des pays voisins a été mise en place : ainsi, une base de données communes aux parquets de Bohême et de Bavière a été créée, afin d'accélérer les échanges d'informations. Le conseil allemand des femmes qui regroupe une cinquantaine d'associations et de fédérations féminines a lancé différentes actions - pétitions, expositions - destinées à empêcher que l'organisation de la Coupe du monde de football ne favorise la prostitution forcée en Allemagne. Selon les autorités allemandes et contrairement à des informations relayées par la presse, une recrudescence de la prostitution forcée n'aurait pas été constatée. Sur le plan européen, les États membres disposent, grâce à la décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre la traite des êtres humains de juillet 2002, de règles minimales communes de droit pénal leur permettant d'incriminer la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Un plan d'action, approuvé par les États membres en décembre 2005, recense une série de mesures destinées à endiguer ce phénomène. Lors du

Conseil justice et affaires intérieures des 27 et 28 avril 2006, l'Allemagne avait confirmé son intention de prendre des mesures fermes contre ce phénomène dans le cadre de la Coupe du Monde. Elle présentera ensuite un rapport d'évaluation de ces mesures qui pourrait servir de base pour l'élaboration de bonnes pratiques pour des manifestations futures du même ordre se déroulant sur le territoire de l'Union.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Boutin](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96403

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juin 2006, page 5753

**Réponse publiée le :** 1er août 2006, page 8008